

ANNEXE 2

GRILLES DES PLAFONDS DE RESSOURCES 2024 RELATIF AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Selon le Revenu Fiscal de Référence (RFR) que vous avez renseigné pour votre foyer, vous pouvez être éligible au "mode de financement" Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), Prêt locatif à usage social (PLUS), Prêt locatif social (PLS), Prêt locatif intermédiaire (PLI).

Les plafonds de ressources ci-dessous dépendent du type de logement social.

Les catégories mentionnées dans les tableaux ci-dessous dépendent de la composition du foyer : plus le foyer compte de membres, plus les plafonds sont importants. Ces catégories sont réparties comme suit :
catégorie 1 : une personne ;

catégorie 2 : 2 personnes sauf jeune ménage ;

catégorie 3 : 3 personnes ou une personne + une personne à charge ou couple de jeune ménage ;

catégorie 4 : 4 personnes ou une personne + 2 personnes à charge ;

catégorie 5 : 5 personnes ou une personne + 3 personnes à charge ;

catégorie 6 : 6 personnes ou une personne + 4 personnes à charge.

En d'autres termes, les parents isolés (et notamment les mères célibataires) bénéficient de plafonds majorés par rapport aux couples.

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES (REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE) PRÉVUS AUX ARTICLES L. 441-3, R. 331-12 ET R. 441-1 (1°) DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION (CCH) APPLICABLES AUX LOGEMENTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS AU II DE L'ARTICLE R. 331-1 DU CCH (NOTAMMENT PLUS)

CATÉGORIE DE MÉNAGES	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ILE-DE-FRANCE hors Paris et communes limitrophes (en euros)	AUTRES RÉGIONS (en euros)
1.....	26 044	26 044	22 642
2.....	38 925	38 925	30 238
3.....	51 025	46 789	36 362
4.....	60 921	56 046	43 899
5.....	72 482	66 347	51 641
6.....	81 562	74 662	58 200
Par personne supplémentaire	9 089	8 319	6 492

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES IMPOSABLES PRÉVUS À L'ARTICLE R. 331-12 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION (CCH) APPLICABLES AUX LOGEMENTS MENTIONNÉS AU II DE L'ARTICLE R. 331-1 DU CCH (PLA D'INTÉGRATION)

CATÉGORIE DE MÉNAGES	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ILE-DE-FRANCE hors Paris et communes limitrophes (en euros)	AUTRES RÉGIONS (en euros)
1.....	14 329	14 329	12 452
2.....	23 355	23 355	18 143
3.....	30 614	28 074	21 818
4.....	33 511	30 824	24 276
5.....	39 863	36 493	28 404
6.....	44 861	41 064	32 010
Par personne supplémentaire	4 998	4 573	3 569